



RPROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 MAI 2006

Membres présents ou représentés

Membres de droit

- M. Alain Colas, Chef du bureau de la coordination documentaire à la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean-Marc Monteil, Directeur de l'enseignement supérieur ;
- M. Guy-Roger Meitinger, Directeur adjoint du cabinet du Recteur, représentait M. Maurice Quenet, Recteur de l'Académie de Paris ;
- Mme Caroline Wiegandt, Directrice générale adjointe à la BnF, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, Président de la BnF ;

Représentants des établissements utilisateurs

- M. Pierre-Yves Hénin, Président de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ;

Personnalités désignées par le Ministre

- M. Denis Pallier, Inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Daniel Renoult, Inspecteur général des bibliothèques, Président du Conseil d'administration ;

Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, Magasinier en chef au CTLES ;

Participants avec voix consultative

- M. Jean-Louis Baraggioli, Directeur du CTLES ;
- M. Charles Béa Mbong, Secrétaire général du CTLES ;
- Mme Nicole Préteseille, Agent comptable du CTLES ;
- Mme Vogtensperger, Contrôleur financier du CTLES ;

Invités

- Mme Florence Carneiro, Conservateur à la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- Mme Mireille Chapuzy, Bibliothécaire au CTLES ;
- M. Guy Cobolet, Directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Carole Dubois, Secrétaire du CTLES

- Mme Catherine Gaillard, Directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Mireille Pastoureau, Directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- Mme Doretta Quattrin, Chargée de mission à la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil.

Excusés :

- M. Claude Jolly, Sous-directeur des bibliothèques et de la documentation ;
- M. Jean-Robert Pitte, Président de l'Université Paris IV - Paris Sorbonne (pouvoir donné à M. Hénin) ;
- M. Bernard Bosredon, Président de Paris III-la Sorbonne Nouvelle (pouvoir donné à M. Hénin) ;
- Monsieur Gabriel de Broglie, Chancelier de l'Institut de France (pouvoir donné à Monsieur Renoult) ;
- M. Pierre Gonneau, Professeur à l'Université Paris IV- Paris Sorbonne (pouvoir donné à M. Renoult) ;
- Mme Claude Laroque, Maître de conférences (pouvoir donné à M. Renoult) ;
- M. Mariel, Trésorier payeur général
- Mme Geneviève, Dreyfus-Armand, Directrice de la BDIC ;
- Mme Catherine Tellaa, Bibliothécaire.

Le quorum étant atteint, le président du conseil d'administration ouvre la séance à 14 h. Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2005

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 29 novembre 2005 n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à l'unanimité.

2. Synthèse des activités du CTLes pour l'année 2005

M. Baraggioli présente le rapport d'activité 2005.

L'année 2005 a été caractérisée par une forte progression de l'ensemble des activités du CTLes :

- **L'accroissement de 25% du nombre de mètres linéaires transférés** par rapport à 2004 avec un total de 4623 ml. Les transferts qui ont eu lieu en 2005 se répartissent en 55% de cessions et 44,2% de dépôts. Les thèses concernent l'essentiel des cessions et les monographies l'essentiel des dépôts.

La capacité de stockage est estimée à 64 800 ml. Actuellement 44 000 ml sont occupés.

Le total encore disponible fin 2005 est de 27 000 ml. Fin 2006, il restera environ 23 000 ml.

En ce qui concerne le métrage linéaire par type de documents (thèses, périodiques, monographies) conservés aux CTLes, M. Pallier souhaite avoir connaissance du nombre de thèses conservés dans l'établissement. Ces données permettraient d'affirmer le rôle de référence du CTLes dans certaines disciplines par comparaison au niveau national.

M. Baraggioli s'engage à fournir un état des collections des thèses conservées au CTLes lors du prochain conseil d'administration¹.

- **L'enrichissement de la base bibliographique** d'environ 63 000 notices (1 700 en création et 61 000 en exemplarisation). Il s'agit à la fois de la création en local de notices bibliographiques et d'exemplaires et au versement automatique de notices bibliographiques et d'exemplaires dans le catalogue du CTLes.
- **L'activité du service du traitement des documents** a pu faire face à l'accroissement du nombre de documents transférés et aucun retard n'est à signaler.
- **L'accroissement des demandes de prêt** est de 30 % par rapport à 2004 pour un total de 6 046 demandes. Cet accroissement est lié d'une part au nombre croissant de notices signalées dans le SUDOC correspondant à des documents cédés au CTLes (151 718 notices) et d'autre part à des versements récents en dépôt qui font l'objet de communications fréquentes.

La réalisation des travaux relatifs à la préparation de la plateforme de stockage qui sera dédiée au stockage provisoire des documents de la Sorbonne s'est achevée. La plateforme, dont la livraison des travaux est prévue pour l'été 2006 en raison d'un contretemps dans le raccordement de la baie anti-incendie, offre un espace de 7 200 ml de rayonnages traditionnels supplémentaires. Les travaux de signalétique seront réalisés en juillet et en août. Les plans des travées et de l'implantation des rayonnages ont été remis à Mme Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

Mme Gaillard, fait état d'incertitudes quant à la date réelle de déménagement des collections. Le calendrier n'est pas totalement calé.

Afin de préparer l'arrivée des collections de la Sorbonne, le CTLes fera entreprendre en 2006 les travaux de réfection des ascenseurs initialement prévus en 2005. Ceux-ci sont d'autant plus nécessaires que lors du déménagement le CTLes devra faire face à 2 flux de documents continus : ceux des collections de la Sorbonne et ceux du marché en cours.

Le rapport d'activité est approuvé.

3. Compte financier

Mme Préteseille, agent comptable, présente le compte financier. Le taux d'exécution par rapport aux prévisions a été de 83%.

Le fonds de roulement reste important et confortable. Il s'élève à 752 860,50. L'établissement a une bonne sécurité financière.

Madame Préteseille propose l'intégration des résultats de l'exercice dans le compte réserve. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le compte financier est approuvé à l'unanimité.

4. Décision budgétaire modificative n° 1

Le montant total de la décision budgétaire modificative qui est soumise au Conseil est de 155 700€ et se situe en deçà des crédits non employés sur 2005 qui s'élevaient à 231 000€.

Les comptes abondés sont au nombre de six.

¹ Le nombre de titres est estimé à 769 000

M. Hénin s'interroge sur le report en 2006 de 94 900 €. Cette somme importante, relative aux travaux d'aménagement de la plateforme est-elle due à une sous-évaluation du montant des travaux d'aménagement en 2005 ou est-ce le résultat du report de travaux prévus en 2005 et exécutés 2006 ?

M. Baraggioli précise qu'il s'agit de travaux qui n'ont pas été exécutés en 2005.

M. Renoult insiste sur la nécessité d'avoir à l'avenir un écart peu important entre le budget primitif et sa réalisation.

M. Renoult s'interroge sur l'importance des placements en 2005 qui est d'environ 800 000 € soit l'équivalent du fonds de roulement.

Madame Preteseille rappelle que des placements à court terme sont possibles. Ceux-ci sont garants d'une bonne gestion de l'établissement.

La décision budgétaire modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.

5. Évolution du système d'information Clara vers le portail Flora

M. Baraggioli présente le projet. Depuis 2001, le CTLes dispose d'un système de gestion des bibliothèques (LORIS) et d'un système de gestion de l'inventaire et de l'adressage (CLARA). Ces deux systèmes, fournis par la société EVER EZIDA, sont couplés.

Le bilan de l'utilisation est satisfaisant mais les deux produits ont évolué et sont désormais disponibles sous une même application dénommée FLORA :

- FLORA propose les fonctionnalités d'un portail c'est-à-dire des services de bouquet paramétrables en full web : chaque utilisateur disposera de services paramétrables ;
- FLORA garantit la récupération de la totalité des données de LORIS et CLARA lors de la migration ;
- FLORA dispose d'un environnement qui est familier au personnel du CTLes et qui réduira le nombre d'heures dédiées à la formation ;
- FLORA propose un outil statistique plus précis dans le cadre d'une application plus performante et d'une ergonomie plus confortable.

Le moment est opportun car :

- Le produit Clara ne sera plus développé au-delà de 2007 ;
- Le moment est particulièrement propice pour le basculement des données dans la nouvelle version de la base. En effet, le nombre de notices qui la composent permet de réaliser une migration de qualité en offrant la possibilité d'identifier le cas échéant un panel d'anomalies exhaustif, sans incidences majeures sur le transfert.

Le Calendrier proposé est le suivant :

- mai à septembre 2006 : rédaction du cahier des charges ;
- octobre 2006 : remise du cahier des charges au prestataire dans une version document de travail ;
- décembre remise de la version définitive du cahier des charges par le CTLES et élaboration du calendrier prévisionnel des étapes du déroulement des opérations administratives et fonctionnelles.

Mme Wiegandt, évoque le marché conclu entre la Bibliothèque nationale de France et EVER EZIDA pour l'adoption du portail FLORA pour le CCFR et se félicite du choix du CTLes. En effet, FLORA n'est pas seulement une version ascendante, c'est un véritable « upgrade » qui apporte des services supplémentaires et un grand confort d'utilisation.

Monsieur Baraggioli propose de mener cette opération dans le cadre d'un marché négocié sans mise en concurrence.

Madame Vogtensperger confirme que l'opération peut être menée dans le cadre d'un marché négocié sans mise en concurrence conformément à l'alinéa 4 de l'article 35 du code des marchés publics dont elle donne lecture.

La migration de Clara vers Flora est adoptée à l'unanimité.

6. Point sur les marchés en cours.

Les marchés en cours sont présentés pour information au conseil. Le contrat relatif aux prestations de nettoyage du CTLes fait l'objet d'un nouveau marché qui prendra effet le 1^{er} juillet 2006. Il n'y a pas de vote.

7. Conventions relatives aux collections

M. Baraggioli demande la modification de l'article 3 sur l'engagement de l'organisme à transférer des documents sains.

La mention : Le cédant (ou le déposant) «garantit que les documents transférés sont sains. Les documents transférés qui auraient subi des dommages matériels ont été assainis et décontaminés (absence notamment d'insectes, de moisissures et de poussières d'amiante)» sera ajoutée sur les 3 conventions.

M. Baraggioli informe le Conseil qu'il a demandé à la société Qualiconsult de réaliser des analyses d'amiante sur un fonds en provenance de la Maison des Sciences de l'Homme qui était initialement entreposé dans les locaux de la BNCP dans l'annexe Montbauron de la Bibliothèque nationale de France à Versailles. Ce fonds de 287 ml qui a été déposé au CTLes le 6 septembre 1999 est devenu cession le 24 novembre 2004. Il est actuellement conservé dans 813 conteneurs à couvercle en polypropylène alvéolaire. Le fonds est incommunicable depuis le 14 décembre 2005.

Les analyses qui ont porté sur 5 conteneurs sélectionnés de façon aléatoire se sont révélées négatives.

M. Baraggioli souhaite faire effectuer, d'ici la fin de l'année, de nouvelles analyses sur un nombre plus important de conteneurs avant de reprendre la communication de ces collections. Un courrier sera adressé au médecin du personnel afin de prendre toutes les dispositions relatives à la santé des personnels du CTLes.

8. Règlement intérieur, modification relative au lundi de Pentecôte

Le personnel du CTLes souhaite pouvoir garder le lundi de Pentecôte comme journée chômée.

La proposition qui est soumise au Conseil consiste à augmenter la durée du temps de travail hebdomadaire de 15 minutes (pour un plein temps) en signe de solidarité avec les personnes âgées et handicapées.

M. Renoult soutient cette proposition en soulignant, d'une part, que le CTLes dispose d'une pointeuse horaire et que, d'autre part, l'établissement n'accueille pas de public. Cette disposition n'aura par ailleurs aucune conséquence sur la qualité de la disponibilité et des relations du CTLes avec l'ensemble de ses partenaires.

La répartition de l'horaire sur l'année est approuvée à l'unanimité et lundi de Pentecôte reste en conséquence un jour chômé.

La rédaction du troisième alinéa de l'article 3.1 du règlement intérieur devra être revue et proposée lors du prochain Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h.